

calendrier de clôture on anticipe les actions !

EXEMPLE D'UNE CLÔTURE 31/12

01/22

Si vous êtes concernés, ne pas oublier de déclarer la **Taxe sur les Véhicules de Sociétés** sur la déclaration de TVA faite en janvier !

N'hésitez pas à faire la mise à jour de votre compta pour avoir votre bilan au plus vite.



02/22

Fin février : **paiement de la formation professionnelle continue** basée sur les salaires de n-1 ! merci de transmettre les documents reçus à votre service social (y compris les versements volontaires à certains organismes : écoles, etc...).



03/22

Mise à jour du **barème des indemnités kilométriques** à paraître normalement en Mars : mettez à jour vos fichiers de calcul pour l'exercice en cours, et pensez à la régularisation de n-1 !



04/22

solde d'IS et de CVAE de l'exercice précédent à verser ! **Merci de nous communiquer tous les documents fiscaux reçus** (documents des LLD ou crédits baux reçus des organismes par exemple...)



05/22

Dernier mois avant de procéder à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice précédent ! **Pensez "affectation du résultat"** et revenez vers nous !

Pensez à la mise en place ou renouvellement de votre contrat d'intéressement ! (à faire dans les 6 premiers mois)



06/22

Les vacances approchent ?...

1°) Pensez aux **chèques vacances** ! (exonérés de charges sociales, dans la limite, de 461,8 € par salarié et par an et sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise sans plafond.)

2°) Des primes MACRON à verser aux salariés



07/22

Vous devez avoir connaissance des revenus que vous avez pris l'année d'avant. **Optimiser votre prélèvement à la source** dans votre espace impôts.gouv personnel.



08/22

Pourquoi ne pas augmenter vos **garanties de retraites et prévoyance MADELIN** ainsi que celles de vos salariés ? Plus de charges pour l'entreprise et meilleure couverture personnelle



09/22

Votre avis d'IR est consultable sur votre espace perso ! N'hésitez pas à nous l'envoyer pour que nous validions l'ensemble ! (A titre indicatif : la taxe foncière est à payer ce mois-ci).

Commencer à préparer votre **budget N+1** !



10/22

Verser de l'épargne salariale : PEE / PERCO. Un moyen d'intéresser vos salariés au développement de l'entreprise et une bonne façon de défiscaliser



11/22

La fin d'année approche ! Il est temps de se projeter :

- pour vos salariés : entretien individuels et professionnels à organiser,
- pour votre gestion : finalisation de votre budget n+1 (nous sommes là si vous avez besoin)



12/22

DERNIER MOIS ! C'est donc dense 😊

- faire des dons perso et pro,
- verser des éventuelles primes aux salariés (régime MACRON),
- verser des chèques cadeaux aux salariés,
- offrir des cadeaux aux clients !

